



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 22044

Texte de la question

M. Daniel Mach attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les conséquences de l'élargissement de l'Union européenne sur les entreprises françaises de transport routier de marchandises. L'arrivée sur le marché de concurrents provenant, en particulier, des pays de l'est préoccupe fortement la profession. En effet, les charges élevées qui pèsent sur les entreprises françaises les rendent moins compétitives que leurs homologues, alors que ce secteur a des perspectives de développement importantes. Afin de définir les orientations d'une nouvelle politique des transports routiers de marchandises, le syndicat des transports publics routiers des Pyrénées-Orientales est favorable à l'élaboration d'un audit du transport routier de marchandise français visant à effectuer le bilan de vingt ans de libéralisation du marché, de dix ans de mise en oeuvre contrat de progrès et de déterminer les perspectives d'avenir. Il lui demande donc de lui préciser quel est son sentiment sur cette proposition.

Texte de la réponse

La mise en place, au 1er juillet 1998, du marché unique européen du transport routier de marchandises a eu pour effet d'accélérer la mutation du secteur du transport routier de marchandises. Les entreprises exercent désormais leur activité dans un contexte de concurrence intégrale avec leurs concurrents des autres pays de l'Union européenne. L'élargissement de l'Union européenne en mai 2004 constitue un événement historique qui les conduira à adopter de nouvelles stratégies. Dans un contexte économique difficile, l'activité du transport routier est en recul, le secteur le plus touché étant l'international. Cette évolution des trafics tient, au moins pour partie, à des conditions de concurrence défavorables. Il est essentiel, à la veille de l'élargissement, d'établir un bilan précis et complet de la situation économique et sociale du secteur du transport routier de marchandises en France qui tienne compte de la position comparée de ce secteur au sein du marché européen. Le Premier ministre a confié au député Francis Hillmeyer une mission parlementaire afin d'établir ce bilan et de proposer les mesures de nature à permettre aux transporteurs routiers français d'opérer dans des conditions de concurrence comparables à celle de leurs concurrents.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Mach](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22044

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5524

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8026